

Réf.	2020	2423
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
16/09/2020	24/09/2020	19	18	19

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents :

**Mmes** ARTUS, DELANGUE, DUPONT, DUVAL, HENNOCQ, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG

**MM.** CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Étaient absents :

M. BRUNEL ayant donné pouvoir à Mme DUVAL

---

Mme HENNOCQ a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : MONTANTS DES DROITS DE CONCESSIONS ET DES REDEVANCES DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations 1914-11, 1924-11 et 1929-11 entérinées par les Conseils municipaux des 14 juin, 14 septembre et 13 octobre de l'année 2011.

CONSIDÉRANT qu'afin de tenir compte de la variation des coûts des différentes prestations réalisées par les services municipaux, il convient de réviser ces tarifs.

CONSIDÉRANT que la commune souhaite instaurer un tarif permettant l'acquisition de concessions en cavurnes.

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil municipal de fixer des nouveaux tarifs, étant précisé qu'ils seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (DUVAL)

DÉCIDE de réviser les tarifs existants des concessions et services annexes et d'uniformiser les tarifs comme suit :

Type de concession	Durée	Tarifs 2011		Tarifs 2020
<b>Concession funéraire</b>	15 ans	180,00 €		140,00 €
	30 ans	450,00 €		300,00 €
	50 ans	720,00 €		600,00 €
<b>Vacations funéraires</b>		25,00 €		25,00 €
<b>Concession cinéraire</b>		<b>2 urnes</b>	<b>4 urnes</b>	<b>2 et 4 urnes</b>
	15 ans	200,00 €	300,00 €	400,00 €
	30 ans	500,00 €	750,00 €	700,00 €
	50 ans	Néant	Néant	800,00 €
<b>Concession jardin souvenir</b>	15 ans	150,00 €		150,00 €
<b>Dispersion des cendres</b>		40,00 €		40,00 €
<b>Ouverture / fermeture de case</b>		40,00 €		40,00 €

\*Le tarif de concession au Columbarium comprend la redevance pour la 1<sup>ère</sup> ouverture / fermeture ainsi que la plaque d'identification.

\*Le tarif de concession d'un emplacement sur le support mémoire (livre du souvenir) dans le jardin du souvenir comprend la fourniture d'une plaque vierge et la redevance.

\*Chaque case du columbarium peut accueillir 2 ou 4 urnes cinéraires respectivement de 18 et 20 cm de diamètre (1 case correspond à 1 concession).

DÉCIDE d'instaurer un tarif pour les concessions de cavurnes comme suit :

Type de concession	Durée	Tarifs 2020
<b>Concession cavurne</b>	15 ans	200,00 €
	30 ans	400,00 €
	50 ans	500,00 €

PRÉCISE que les recettes résultant de ces concessions et services seront imputées au chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses – articles :

- 🚩 70311 – concessions dans les cimetières
- 🚩 70688 – autres prestations de services

et intégralement reversées sur le budget M14 de la commune.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Pour le Maire et par délégation,

Catherine DUPONT,  
1<sup>ère</sup> Maire-adjointe.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20200921-2423-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2020  
Date de réception préfecture : 24/09/2020